

Déclaration CTPD du lundi 24 janvier 2011

Monsieur le Président,

Près de 200 collègues vous ont exprimé, une fois de plus, mardi dernier les conséquences quotidiennes de la politique de casse de l'emploi menée par le gouvernement et appliquée avec zèle par notre Direction Générale (puisque à la DGFiP nous allons au-delà du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux).

Dans la lettre ouverte intersyndicale qui vous a été remise mardi dernier, plusieurs questions ont été pointées. Les personnels attendent vos réponses.

Nous ne sommes pas là pour déshabiller Pierre pour habiller Paul. **Si aujourd'hui nous avons fait le choix de siéger à ce CTPD ce n'est non pas pour trancher sur les suppressions d'emplois d'un service à un autre, mais bien pour faire la lumière sur le niveau des suppressions d'emplois annoncées tant au niveau de la Centrale qu'au niveau local et sur le niveau réel des déficits d'emplois du département.** Les documents remis aux représentants du personnel siégeant à ce CTP sont loin d'être le reflet de la réalité.

Pour stopper la forte dégradation des conditions de travail mais aussi pour garantir l'exécution de nos missions, pour faire face à un accroissement des tâches liées aux restructurations mais aussi au développement de l'agglomération toulousaine, **la saignée des effectifs doit être stoppée en Haute Garonne.**

En ne comblant pas les déficits d'emplois vous anticipez clairement les suppressions d'emplois d'une année sur l'autre. Vous l'avez reconnu lors de vos vœux il y a dix jours devant l'encadrement mais vous l'avez nié devant les personnels la semaine dernière. Pourquoi ce double langage ?

Dans la continuité de l'action du 18 janvier, nous avons convié un maximum d'experts, représentatifs de nombreux services, pour qu'à nouveau vous entendiez la réalité des conditions dans lesquelles nos collègues travaillent et exécutent leurs missions.

Au risque de nous répéter, l'une des premières conséquences de ces suppressions d'emplois est la perte de sens au travail, et s'en suit la

souffrance au travail. Bien que le risque de basculer dans un syndrome France Telecom est clairement mis en avant dans un récent rapport parlementaire, notre Direction ne reconnaît pas cet état de fait.

Il n'y a qu'à voir l'importance que vous avez donnée au DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Psychosociaux) lors du dernier CTPD. S'il ne s'agit selon vous que d'un document, il permet d'avoir une photographie des services à un instant t et de voir l'évolution année après année. Nous vous redemandons l'actualisation de ce document sur l'ensemble des services pour l'année 2011 ainsi que la révision dès la création de nouvelles structures.

Le syndicat national CGT Finances Publiques vient de saisir Monsieur RAMBAL sur la mise en place précipitée du logiciel AGORA dans l'ensemble des services. A ce jour les collègues ne savent plus où ils en sont de leurs pointages, les reports de congés ne sont toujours pas effectués. C'est sans parler des remboursements de frais de déplacement qui sont au point mort. Mais jusqu'à quand ? Pensez-vous que les collègues peuvent avancer près de deux mois de frais ?

Le récent mouvement social a porté la question de l'emploi en lien avec celle des retraites. Aujourd'hui, la CGT ne s'arrêtera pas là et continuera tout au long de l'année à porter la question de l'emploi et à combattre l'orientation néfaste du gouvernement et de la direction générale.

La CGT Finances Publiques 31 a lancé fin 2010 un questionnaire sur l'emploi pour avoir notre photographie des services et pour recenser au plus près les emplois implantés, les absences, les renforts, ...

La CGT agira pour l'obtention des moyens nécessaires à l'exercice de l'ensemble des missions pleines et entières de service public et le respect des droits et garanties statutaires des agents de la DGFIP.

La CGT vous demande haut et fort avec les personnels qui ont signé massivement la pétition unitaire :

- d'arrêter les suppressions d'emplois
- de pourvoir tous les postes vacants

Dès aujourd'hui nous vous demandons d'intervenir auprès de la Centrale pour

- **l'attribution de nouveaux emplois au 1^{er} avril par un mouvement complémentaire de B et C pour la gestion publique**
- **la couverture des emplois non pourvus par le mouvement du 1^{er} septembre pour la filière fiscale.**
- **l'affectation de lauréats de concours en Haute Garonne**